**MAIRIE de FONTAINE-RAOUL**

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

**Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58**

**Compte Rendu du Conseil Municipal**

Séance du 21 Janvier 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, **le mardi vingt-et-un janvier deux mil vingt** à dix-neuf heures, sous la présidence de **Monsieur** **GRANGER Luc, Maire**.

**Etaient présents** : Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. BROSSE Dominique, M. DEGEST Christian, M. JAMI Bernard, M. PLESSIS Jean-Pierre, M. THIOLAT Emile, Mme LEBERT Joëlle, M. LETORD Michel.

**Absents excusés :** M. HUTIN Christian (a donné procuration à M. Jean-Pierre PLESSIS)

Secrétaire de séance : Mme de BEAUDIGNIES Sibylle

**Etude des devis des ferronniers pour la restauration des fontaines communales**

La mairie a reçu 3 devis pour la suite de la restauration des fontaines communales, il s’agit de fabrication et pose de portillons devant les 3 fontaines. Ces devis ont été étudiés par l’ensemble des membres présents.

Après avoir étudié chaque devis, le conseil municipal a délibéré et a choisi l’entreprise dénommée *Les Maîtres du fer* basée à Danzé et accepte le devis pour un montant de 1930 € HT soit un total de 2316 € TTC.

Après avoir délibéré, l’ensemble du conseil municipal :

**► ACCEPTE** le devis pour un montant de 2316 € TTC et informera l’artisan concerné

**Etude des devis pour le busage d’un fossé devant l’usine Adiwatt**

L’usine ADIWATT a demandé à la commune il y a quelque temps de buser les fossés devant chez eux du fait du passage des poids lourds qui avec leur charge, abîment les fossés. Des demandes de devis ont été faites. Deux devis sont parvenus à la mairie.

Mr le Maire présente à l’ensemble des membres présents les devis reçus à la mairie pour le busage du fossé avec débernage, le fossé est situé côté usine il mesure 62 mètres de long. Il doit être busé pour faciliter le passage des poids lourds et autres engins de chantier.

Le devis comprend le curage et débernage du fossé, la fourniture pour la buse en béton, la fourniture et pose de deux grilles en fonte de 50 x 50, le comblement de l’ensemble au calcaire, la dépose des têtes de sécurité et le déplacement d’engin pour y parvenir.

Après avoir étudié ces deux devis, l’ensemble des membres présents a délibéré.

Après avoir délibéré, l’ensemble du conseil municipal :

**► ACCEPTE** le devis pour un montant de 7470 € HT soit 8964 € TTC et informera la société DUBOIS STEPAHNE TERRASSEMENT de sa décision.

**Demandes de subventions**

**Subvention pour les associations de la commune**

Le Conseil Municipal décide d’attribuer une subvention pour l’année 2019 aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes : 800,00 €

- La Colline : 800,00 €

- La Boule Joyeuse : 200,00 €

**Subvention au campus des métiers et de l’artisanat d’Indre-et-Loire**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subventions reçue à la mairie du Campus des métiers et de l’artisanat d’Indre-et-Loire. Un élève de la commune est scolarisé dans cet établissement cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTE-le 21/01/2020** de verser une subvention à la chambre des métiers et de l’artisanat d’Indre-et-Loire à hauteur de 40 €.

**Questions Diverses**

**Etude des devis pour des dalles de regard**

Des dalles de regard sont endommagées sur la commune du fait de passage de gros engins tels que le camion-poubelle, elles doivent être donc être remplacées. Des demandes de devis avaient été faites, des devis sont parvenus à la mairie.

L’ensemble du conseil municipal étudie les devis reçus à la mairie pour les dalles de regard.

Après avoir délibéré, l’ensemble du conseil municipal :

**► ACCEPTE** le devis de la société H-TUBE CAPLATUB basée à Blois pour un montant de 496.14 € HT soit 595.37 € TTC et informera la société concernée.

**Achat défibrillateur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le choix de faire l’acquisition d’un défibrillateur extérieur. La Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois propose une commande groupée auprès de la Société DAE Défibrillateur. Le devis présenté pour notre commune s’élève à 1368 € HT soit 1641.60 € TTC pour un défibrillateur extérieur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société ADE Défibrillateur pour un montant de 1368 € HT.

**Vente d’un terrain communal au lieu dit La Jubarderie**

Mr BLIN Philippe, propriétaire sur la commune et sa fille Manon BLIN, sont intéressés par le terrain communal situé au lieu dit la Jubarderie, référence cadastrale ZE 56. Ce terrain a une superficie de 2784 m2 et peut être vendu comme terrain d’agrément (pour y faire pâturer des animaux) mais non comme terrain constructible.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

-**DONNE** son accord pour une vente de ce terrain référence cadastrale ZE 56, superficie 2784 m2 pour un montant de 1500 € hors frais de notaire.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits pour extrait certifié conforme.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.***